

**COMPTE RENDU de la  
SÉANCE du 9 avril 2021**

-----

L'an deux mille vingt-et-un et le neuf avril, à 17 h 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Guy JAHANT, Maire.

Présents : Guy JAHANT, Gilbert EGRAZ, Serge SOUQ, Colette HELLEBOID, Nicolas QUEFFURUS, Henri FLOTTE, Jérôme BAGNOUL, José-Valentine SAMARAN, Emmanuelle BODIN, Luc LACROIX, Nicole PANSERI.

Le secrétaire de séance est Colette HELLEBOID.

Le procès-verbal de la séance du 27 février 2021, envoyé à tous les conseillers avec la convocation au présent conseil, est adopté à l'unanimité des présents.

**Ordre du Jour**

**Délibération n° 1 – APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2020 - VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2020 et AFFECTATION DES RESULTATS (COMMUNE + ASSAINISSEMENT)**

Monsieur le Maire donne la parole à M. Serge SOUQ, délégué aux finances.

M. SOUQ rappelle la distinction entre compte administratif (comptabilité tenue par l'ordonnateur (maire)) et le compte de gestion (comptabilité tenue par le comptable public (trésorerie)).

*17 h 45 - Arrivée de Luc LACROIX.*

Il présente les indicateurs financiers du budget communal.

Dépenses de fonctionnement = 209 676 €

Dépenses de personnel :	82 786 – 3 agents titulaires (technique : 35 h + 20 h – adm. 21 h)
Autres charges :	67 739 – fournitures, subventions, entretiens, assurances, indemnités élus...
SIRP du Coutach :	52 126 – 10 maternelles + 22 primaires + achats investissement
Intérêts d'emprunt :	6 989 – nouvelle mairie + terrain près de la déchetterie

Recettes de fonctionnement = 211 597.74

Il indique qu'une baisse significative des recettes fiscales est enregistrée depuis 2017 avec, en parallèle, une augmentation des charges de personnel. De même, le fonds de roulement est en baisse en raison de travaux non compensés par des subventions.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Gilbert EGRAZ, maire-adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative, à l'unanimité des présents :

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

**ASSAINISSEMENT**

Déficit de fonctionnement au 31.12.2019 =	- 55 414.44
Pour 2020 : Recettes : 46 995.87 – Dépenses : 62 430.40 =	- 15 434.53
<b>Déficit de fonctionnement au 31.12.2020 =</b>	<b>- 70 848.97 €</b>

Excédent d'investissement au 31.12.2019 =	+ 135 996.89
Pour 2020 : Recettes : 47 974.21 – Dépenses : 22 015.29 =	+ 25 958.92
<b>Excédent d'investissement au 31.12.2020 =</b>	<b>+ 161 955.81 €</b>

**Excédent global constaté au 31.12.2020 : - 70 848.97 + 161 955.81 = 91 106.84 €**

### **COMMUNE**

Excédent de fonctionnement au 31.12.2019 =	300 351.76
Pour 2020 - Recettes : 211 597.74 – Dépenses : 209 676.37 =	+ 1 921.37
<b>Excédent de fonctionnement au 31.12.2020 =</b>	<b>302 273.13 €</b>

Déficit d'investissement au 31.12.2019 =	- 7 253.41
Pour 2020 - Recettes : 20 442.36 – Dépenses : 73 056.05 =	- 52 613.69
<b>Déficit d'investissement au 31.12.2020 =</b>	<b>- 59 867.10 €</b>

**Excédent global constaté au 31.12.2020 : 302 273.13 – 59 867.10 = 242 406.03 €**

### **ENSEMBLE au 31.12.2020**

**COMMUNE : 242 406.03 + ASSAINISSEMENT : 91 106.84 = 333 512.87 €**

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

4. Décide d'affecter les résultats comme suit :

#### COMMUNE :

Au compte 002 – l'excédent de fonctionnement :	242 406.03
Au compte 001 – le déficit d'investissement :	- 52 613.69

#### ASSAINISSEMENT :

Au compte 002 – le déficit de fonctionnement :	- 70 848.97
Au compte 001 – l'excédent d'investissement :	161 955.81

### **Délibération n° 2 – VOTE DU TAUX DES TAXES**

Monsieur le Maire indique que, en raison de la suppression de la taxe d'habitation, l'Etat reverse aux communes le produit de la Taxe Foncière sur le Bâti perçu jusque-là par le Département dont le taux s'élève à 30.20 %.

Il rappelle aux conseillers les taux actuellement en vigueur dans la commune :

Taxe sur le foncier bâti :	16,25 %
Taxe sur le foncier non bâti :	45.05 %

Il propose de maintenir ces taux conformément à ce qui était indiqué dans la profession de foi et ce, malgré les difficultés budgétaires constatées.

M. Luc LACROIX propose d'augmenter de 0.5 point chaque taxe afin d'éviter une hausse brutale plus tard.

Après discussion, le conseil municipal décide à la majorité (1 abstention – Luc LACROIX) de maintenir les taux communaux à 16,25 % pour la TFB et à 45.05 % pour la TFNB.

**Commune (M14)**

Le Maire donne la parole à la secrétaire administrative, Brigitte LABORDE, qui procède à la présentation des principales lignes des sections d'investissement puis de fonctionnement (respectivement dépenses et recettes), en notant les possibilités de procéder à des modifications ultérieures par décisions du conseil municipal, tout au long de l'année.

Le tableau des programmes est présenté. Il comprend un projet de « voirie-sécurisation » dans le cadre des Amendes de Police, « l'enfouissement des réseaux électriques et télécom » à La Rouvière, « la pose de panneaux photovoltaïques » sur la toiture de l'atelier, le changement d'extincteurs arrivés en fin de vie et le ravalement de la façade de la Mairie.

Le Maire précise que les travaux de voirie et de photovoltaïques ne seront réalisés que si les subventions attendues sont octroyées.

19 h 15 - Nicole PANSERI quitte la séance.

La discussion s'engage ensuite sur l'attribution des subventions aux associations. Le conseil municipal décide d'attribuer 100 € aux associations « Restos du Cœur », « Croix Rouge » et « Tel est ton cœur » de Quissac (Téléthon). Une subvention de 200 € est votée pour l'association ALAC qui, en raison de la pandémie, n'a pas pu proposer de prestations en 2020. Toutefois, sous réserve des conditions sanitaires liées au Covid, l'ALAC essaiera d'organiser la Fête de la Musique, le vide-greniers et la Fête de la Soupe.

Ce budget primitif s'équilibre ainsi :

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	455 271.03	455 271.03
INVESTISSEMENT	262 953.11	262 953.11

Après en avoir délibéré, le conseil adopte, à l'unanimité, ce budget primitif pour 2021.

**Assainissement (M49)**

Dans les dépenses de la section d'investissement, la ligne « Travaux » correspond uniquement à un montant d'équilibre. Aucuns travaux ne sont prévus.

Madame LABORDE, présente ensuite le projet de budget primitif du service d'assainissement collectif qui s'équilibre ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	134 395.97	134 395.97
INVESTISSEMENT	209 930.81	209 930.81

Après en avoir délibéré, le conseil adopte, à l'unanimité, ce budget primitif pour 2021.

**QUESTIONS et INFORMATIONS DIVERSES**

**ECOPARC DES GARRIGUES**

Monsieur le Maire informe l'assemblée des démarches entreprises. A l'issue d'une réunion avec la DDTM, un rendez-vous sera programmé avec Madame la Sous-préfète pour lui présenter le projet.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 h 40